

**Arrêté**

**fixant la composition de la commission administrative paritaire  
compétente à l'égard des professeurs de lycée professionnel agricole**

**Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,**

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**VU** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

**VU** l'arrêté du 10 juin 1991 modifié instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs de lycée professionnel agricole ;

**VU** les résultats des élections qui se sont déroulées le 4 décembre 2014,

**Arrête :**

**Article 1** – La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs de lycée professionnel agricole, instituée par arrêté du 10 juin 1991 susvisé, est fixée ainsi qu'il suit :

**A - Représentants de l'administration**

**Membres titulaires**

- Monsieur Jacques CLEMENT, chef du service des ressources humaines au secrétariat général (SG),
- Monsieur Patrice CHAZAL, adjoint à la sous-directrice mobilité, emplois, carrières au secrétariat général (SDMEC),
- Monsieur Jean-Luc TRONCO, sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER),
- Madame Maryvonne DE MAUREY, chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au secrétariat général (BEFFR),
- Madame Isabelle SARTHOU, chef du bureau de gestion des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER).

**Membres suppléants**

- Madame Noémie LE-QUELLENEC, sous-directrice mobilité, emplois, carrières au secrétariat général (SDMEC),
- Monsieur Marc JOUMIER adjoint au sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER),
- Madame Patricia MARTINON, adjointe à la chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au secrétariat général (BEFFR),
- Monsieur Jacques FAUVEL, adjoint à la chef du bureau de gestion des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER),
- Monsieur Jérôme SANTERRE, adjoint à la chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au secrétariat général (BEFFR).

## **B - Représentants du personnel**

### **Membres titulaires**

Monsieur Bernard MOINE	PLPA hors classe	FSU
Madame Isabelle DANE-SEOSSE	PLPA hors classe	FSU
Madame Angélique BOURDALLE	PLPA	FSU
Monsieur Stéphane BARNINI	PLPA	FSU
Monsieur Paul MOUSSET	PLPA	FO

### **Membres suppléants**

Monsieur Joël SYLVESTRE	PLPA hors classe	FSU
Madame Véronique AUBIN	PLPA hors classe	FSU
Madame Sarah HADER	PLPA	FSU
Monsieur Vincent FOUQUE	PLPA	FSU
Monsieur Luc SEAUVE	PLPA	FO

**Article 2** – L'arrêté du 28 janvier 2016 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs de lycée professionnel agricole est abrogé.

**Article 3** – Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait, le **29 AOÛT 2016**

Le sous-directeur  
du développement professionnel  
et des relations sociales

Yves LE NOZAHIC